



# ASTORE

YOUR PROCUREMENT PARTNER



# FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS ASTORE

## Portes Automatiques

---

ASTORE – BOOK PORTES AUTOMATIQUES – FRANCE

**ASTORE**



**Ce support est strictement confidentiel et réservé à l'usage des clients Astore**



**Ce catalogue est actualisé chaque trimestre afin de répondre au mieux à vos besoins et attentes**



**Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter votre équipe Astore locale**



**Toutes les informations sont disponibles dans la section Fournisseurs sur [Astoreprocurement.com](https://astoreprocurement.com)**

SUPPLIER DIRECTORY

## Préface



## Équipements Techniques

### PORTES AUTOMATIQUES

---

- I. LA REGLEMENTATION
- II. LE CONTRAT DE MAINTENANCE
- III. LES ACTEURS
- IV. LES GRILLES DE PRIX
- V. LES BUREAUX DE CONTROLE

**Nos  
fournisseurs  
référencés**

FRANCE

---



D'après l'arrêté du 21 décembre 1993 :



*« Les portes ou portails automatiques ou semi-automatiques installés sur les lieux de travail doivent être entretenus et vérifiés périodiquement et à la suite de toute défaillance »*

*« La périodicité des visites est au minimum semestrielle et adaptée à la fréquence de l'utilisation et à la nature de la porte ou du portail »*

Les personnes compétentes désignées à cet effet sont : une **entreprise qualifiée** ou un **organisme de contrôle extérieur**.

Toute opération de vérification et les méthodes et procédures doivent être **notifiées dans le contrat de maintenance**.



# Contrat de maintenance

Entre l'établissement et le mainteneur

A retrouver sur [Astoreprocurement.com](https://astoreprocurement.com)

# CONTRAT (CHARTRE DE QUALITÉ)

## CHARTRE QUALITE ACCOR DES PORTES AUTOMATIQUES

### PREAMBULE

**NOM SOCIETE** déclare être en possession de tous les agréments nécessaires et de disposer de l'expertise lui permettant d'être en mesure d'assurer les besoins des Etablissements dans le domaine de la maintenance, réparation et modernisation de tout type de fermetures : portes automatiques, baises libres, portails, barrières...

### TITRE I : OBJET DU CONTRAT

#### CHAPITRE 1 : DEFINITION

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles **NOM SOCIETE** s'engage à assurer les prestations de maintenance des installations mais aussi les travaux de modernisation d'un site (pour un remplacement d'équipement complet) pour les Etablissements tels que définis à l'article 2 du contrat de référencement et de Services liant **Accor** et **NOM SOCIETE**.

#### CHAPITRE 2: CHAMPS D'APPLICATION

- Le présent contrat s'applique à tous types de fermetures telles que Portes automatiques, baises libres, portails, barrières, dont le mode de fonctionnement est manuel, motorisé, semi-automatique, automatique et à fonctionnement mixte.

**NOM SOCIETE** s'engage à laisser, à l'expiration du présent contrat les matériels ou équipements en état normal d'entretien et de fonctionnement.

### TITRE II : PRESTATIONS DE BASE

#### CHAPITRE 1 : CONDITIONS PREALABLES AU CONTRAT

La mise en œuvre des obligations de **NOM SOCIETE** résultant du présent contrat est soumise à la condition qu'au moment de la prise d'effet du contrat, les installations, objet du présent contrat ne fassent pas l'objet de réserves au titre de leurs fonctionnements ou de leurs conformités à la réglementation en vigueur.

#### CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC TECHNIQUE ET DE SECURITE

Cet engagement ne vaut que pour les portes n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, hors conformité, par **NOM SOCIETE** lors de la réalisation du diagnostic technique et sécurité.

#### CHAPITRE 4 : CENTRE DE CONTACTS CLIENTS

Afin d'optimiser l'efficacité des interventions de maintenance corrective, les Etablissements bénéficieront de l'accès au Centre d'appel de **NOM SOCIETE** disponible 24h/24h et 7 jours/7.

Le numéro sera communiqué à chaque responsable d'établissement et également indiqué sur chaque installation objet du présent contrat.

#### CHAPITRE 5 : SUIVI DE L'ACTIVITE

Au plus tard lors de la première visite de maintenance, effectuée au titre du présent contrat, **NOM SOCIETE** réalisera un diagnostic technique et de sécurité qui a pour but :

- De vérifier la conformité des installations à la réglementation en vigueur
- De vérifier le bon fonctionnement des ensembles et sous-ensembles.

Après réalisation de ce diagnostic **NOM SOCIETE** établira, à titre gratuit, un devis des travaux nécessaires à la remise en état et/ou à la mise en conformité des installations. L'ensemble des diagnostics et devis y afférents seront remis aux Etablissements ayant adhéré au présent contrat au plus tard dans les 3 mois après la prise d'effet du contrat.

#### CHAPITRE 3 : OBLIGATION DE NOM SOCIETE

##### PRESTATIONS DE BASES

Les prestations de bases comprennent la main d'œuvre et les déplacements de toutes les interventions de maintenance préventive notamment :

- La main d'œuvre et les déplacements pour la réalisation de la maintenance préventive, y compris la main d'œuvre pour le remplacement des consommables courants. Le contenu des visites de maintenance préventive est détaillé à la fin du présent document.
- La fourniture des consommables courants.
- L'établissement et la remise de l'ensemble des comptes rendus d'activité.

##### PRESTATIONS OPTIONNELLES

A la demande expresse des établissements, lors de la souscription du présent contrat les prestations peuvent être étendues à :

- La main d'œuvre et les déplacements de toutes les interventions de dépannage.

Les pièces de rechange faisant l'objet d'un devis spécifique ainsi que les travaux de modernisation d'un site (pour un remplacement d'équipement complet).

**Dans tous les cas (visite de maintenance préventive ou corrective, le personnel de NOM SOCIETE se présentera au Directeur de l'établissement à l'arrivée et au départ, et remettra systématiquement un rapport de visite à l'issue de l'intervention. Le personnel de NOM SOCIETE devra être réservé et courtisé avec les usagers. Le personnel devra être vêtu d'une tenue correcte et propre fournie par NOM SOCIETE. Cette tenue devra permettre l'identification immédiate (logo ou marque apparente).**

#### CHAPITRE 4 : MAINTENANCE PREVENTIVE

Après chaque intervention de dépannage, **NOM SOCIETE** informera, par tout moyen, le Responsable de l'Etablissement ayant adhéré au présent contrat de la remise en service de l'installation ou des mesures conservatoires prises pour la mise en sécurité de l'installation et du site. Un bon d'intervention signé du Directeur de l'Etablissement ou de son représentant matérialisera la réception avec ou sans réserve des travaux de remise en état effectués.

##### ARTICLE 6 : RAPPORT SEMESTRIEL

**NOM SOCIETE** transmettra au Groupe **ACCOR**, tous les semestres, pour l'ensemble des sites concernés un bilan complet comprenant :

- Les dates de réalisation de la maintenance préventive.
- Le nombre et les dates des interventions correctives.
- Les interventions correctives hors délais.
- La nature des réparations effectuées lors de chaque intervention.
- Le taux de disponibilité et le nombre de pannes cumulées par établissement/équipement.

**NOM SOCIETE** assure - sous sa responsabilité - l'entretien, à raison d'une visite par an pour les portes manuelles ou motorisées et de deux visites par an pour les portes automatiques, ainsi que la fourniture d'un carnet d'entretien qui précisera les opérations effectuées lors des différentes interventions. Pour les portes automatiques, à l'occasion d'une des deux visites annuelles de maintenance préventive, **NOM SOCIETE** proposera au Directeur de l'Etablissement de former le personnel de l'Etablissement aux manœuvres d'urgence. Voici une liste non limitative des principaux points abordés lors de cette formation :

#### PORTE PIETONNE :

- Vérifier que le boîtier coup de poing rouge arrêt d'urgence n'est pas enclenché. (sinon le tourner d'un quart de tour en sens des aiguilles d'une montre)
- Vérifier que le bras de glace vert est enclenché
- Vérifier la bonne position du sélecteur de commande
- Vérifier si la porte est bien alimentée en courant électrique
- Vérifier que le voyant rouge du détecteur radar s'allume si non vérifier le disjoncteur
- Vérifier que rien ne coince les vantaux
- Vérifier que les cellules ne sont pas occultées (saleté, chewing-gum, ...)

#### PORTE DE GARAGE - PORTAIL - RIDEAUX :

Explication d'une mise en manuel des installations, soit par manivelle soit par débrayage.

#### CHAPITRE 5 : CONTENU DES VISITES DE MAINTENANCE PREVENTIVE

Selon la législation en vigueur.

#### CHAPITRE 6 : MAINTENANCE CORRECTIVE

La maintenance corrective est déclenchée sur appel de l'Etablissement ayant adhéré au présent contrat. Elle a pour objet la remise en état de fonctionnement des équipements et regroupe les activités de maintenance palliative et curative.

##### ARTICLE 1 : LE DEPANNAGE (MAINTENANCE PALLIATIVE)

Le dépannage est principalement constitué d'actions à caractères provisoires qui sont suivies d'actions curatives (cf. article 2 ci-après)

##### ARTICLE 2 : LA REPARATION (MAINTENANCE CURATIVE)

La réparation comporte toutes les opérations permettant de redonner aux installations leurs performances nominales.

##### ARTICLE 3 : FOURNITURE DES PIECES DETACHEES

Les pièces détachées, nécessaire à la remise en état des installations feront l'objet d'une facturation spécifique.

### TITRE III : CRITERES DE PERFORMANCES

#### CHAPITRE 1 : DELAIS D'INTERVENTION

**NOM SOCIETE** interviendra, dans les délais indiqués ci-après, à compter de l'appel, de l'Etablissement ayant adhéré au présent contrat, au centre de contacts clients, soit :

##### • Quatre (4) JOURS

Pour sa part, l'Etablissement ayant adhéré au présent contrat prendra toutes les mesures nécessaires de sécurité afin de protéger les usagés contre tous les risques dû au dysfonctionnement de l'installation et ce pendant la période courant entre la demande de dépannage au Centre d'appel et l'intervention de **NOM SOCIETE** sur le site concerné.

#### CHAPITRE 2 : TAUX DE PANNES PAR PORTE

**NOM SOCIETE** s'engage à un taux maximum de 4 pannes par an et par porte hors vandalisme, dégradation, mauvaise utilisation et autres actes volontaires.

Cet engagement ne vaut que pour les portes en parfait état de fonctionnement, c'est à dire les portes n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, hors conformité, par **NOM SOCIETE** lors de la réalisation du Diagnostic Technique et de Sécurité (cf. Titre II, Chapitre 2).

#### CHAPITRE 3 : TAUX DE DISPONIBILITE

**NOM SOCIETE** s'engage à un taux de disponibilité minimum de 97% (soit par an 11 jours d'indisponibilité au total).

Sont considérées comme des indisponibilités les délais de remise en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les mises à l'arrêt lors des visites d'entretien.

Ne sont pas considérées comme des indisponibilités :

- Les interruptions de service suite à un usage anormal, malveillance ou vandalisme
- Les cas de forces majeures, ainsi que les immobilisations programmées d'un commun accord avec les Etablissements ayant adhéré au présent contrat pour la maintenance préventive et les travaux de remise en conformité ou de modernisation.
- Les délais entre l'envoi du devis de réparation adressé par **NOM SOCIETE** à l'Etablissement et la réception par **NOM SOCIETE** de l'acceptation du devis par écrit.
- Les délais d'approvisionnement des pièces nécessaires aux réparations décrites dans ces devis à l'exception des pièces d'origine **NOM SOCIETE** pour lesquelles le délai d'approvisionnement sera toujours comptabilisé dans le délai d'indisponibilité.

En cas de carence de **NOM SOCIETE** à satisfaire à ses obligations contractuelles ou engagements de qualité de services de la présente charte et après mise en demeure restée sans effet après 30J.

#### CHAPITRE 6 : RACHAT DE NOM SOCIETE

En cas de rachat de **NOM SOCIETE** par une entreprise concurrente de **ACCOR**.

#### CHAPITRE 7 : FAILLITE - FRAUDE OU TROMPERIE GRAVE - LIQUIDATION JUDICIAIRE

En cas de faillite de **NOM SOCIETE**, de tromperie grave dans l'exécution du contrat ou de liquidation judiciaire.

### TITRE V : CONDITIONS GENERALES

le prix du contrat de base. Il est entendu que **NOM SOCIETE** devra en outre réaliser la visite concernée dans un délai de 7J après mise en demeure.

Hormis la pénalité liée à la non-réalisation d'une visite préventive, le montant total des pénalités qui pourraient être appliquées à **NOM SOCIETE**, quel qu'en soit le motif ne pourra en aucun cas excéder 10% du montant annuel du contrat du site concerné.

### TITRE IV : RESILIATION ANTICIPEE

La résiliation anticipée du contrat, sans préavis ni indemnités, pourra être effectuée en fonction des clauses ci-dessous :

#### CHAPITRE 1 : MODERNISATION IMPORTANTE





# Acteurs en maintenance



## KDB (KONE DOORS BUSINESS)



## Informations générales

Chiffre d’Affaires : 556 millions  
Salariés : 3 000 personnes  
Portes en maintenance Astore : 1 500  
[www.kone.fr](http://www.kone.fr)

## Prestations

- ✓ Maintenance
- ✓ Travaux
- ✓ Portes neuves

## Contact National

Mamadou SISSOKO  
[Mamadou.sissoko@kone.com](mailto:Mamadou.sissoko@kone.com)  
06 16 03 52 31

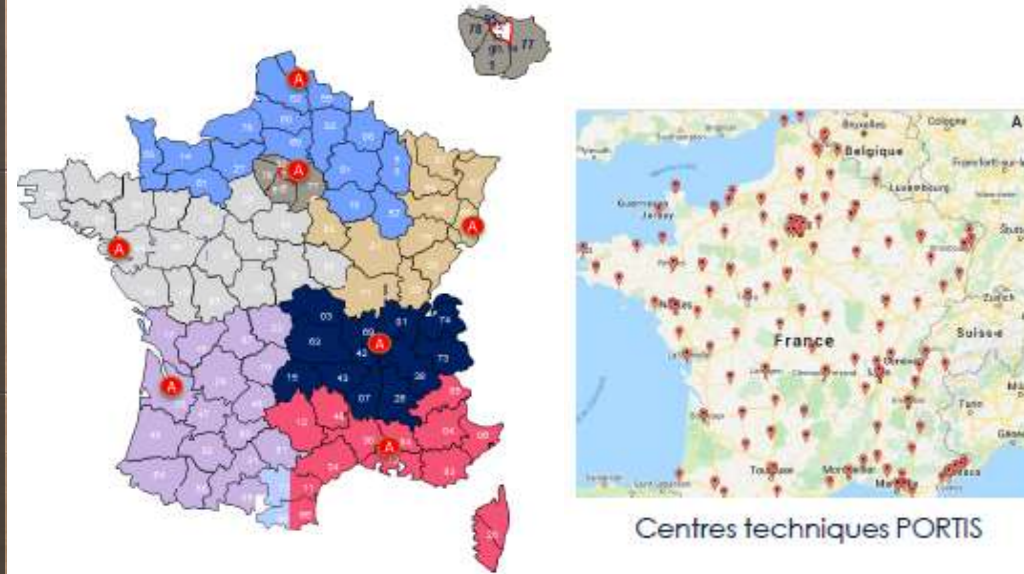
## Labels & Certifications





## PORTIS (BY OTIS)

Nos agences et centres techniques PORTIS Service en France



## Informations générales

Chiffre d'Affaires : 47 millions

Techniciens : 380 personnes

Portes en maintenance : 99 000

[www.otis.com/fr-FR/web/portis/](http://www.otis.com/fr-FR/web/portis/)

## Prestations

- ✓ Maintenance
- ✓ Travaux
- ✓ Portes neuves

## Contact National

Adeline WABLE

[Adeline.wable@fr.otis.com](mailto:Adeline.wable@fr.otis.com)

06 25 08 41 88

## Labels & Certifications



**PORTIS** by OTIS

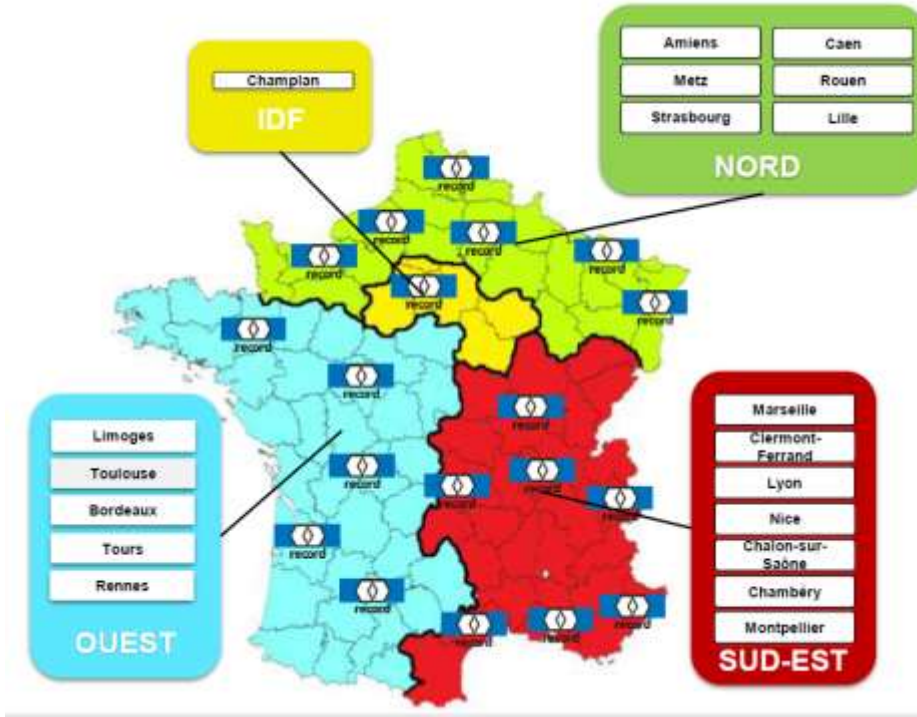
PORTES AUTOMATIQUES

SUPPLIER DIRECTORY

ASTORE



## RECORD PORTES AUTOMATIQUES



PORTES AUTOMATIQUES

## Informations générales

Chiffre d'Affaires : 92 millions

Techniciens : 330 personnes

Portes en maintenance : 145 000, dont +1000 chez ASTORE

[www.recorddoors.com/fr/fr](http://www.recorddoors.com/fr/fr)

## Prestations

- ✓ Maintenance
- ✓ Travaux
- ✓ Portes neuves

## Contact National

Yanis DRIBEK

[Yanis.dribek@record.fr](mailto:Yanis.dribek@record.fr)

07 64 80 69 44

## Labels & Certifications



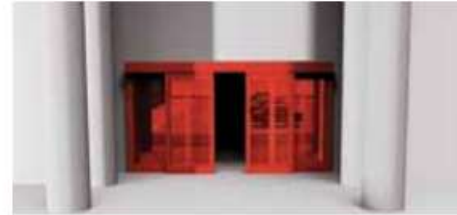
SUPPLIER DIRECTORY

ASTORE

# SCHINDLER



Portails



Portes automatiques



Portes de parkings



## Informations générales

Techniciens : 1 700 personnes

Réseau : 45 agences

[www.schindler.fr](http://www.schindler.fr)

## Prestations

- ✓ Maintenance
- ✓ Travaux
- ✓ Portes neuves
- ✓ Stock important de pièces détachées multimarques
- ✓ Intervention sur toutes les marques d'appareils

## Contact National

Une adresse mail dédiée : [client-accor.fr@schindler.com](mailto:client-accor.fr@schindler.com)

Responsable Comptes Stratégiques

Charline LABERNARDIERE

[Charline.labernardiere@schindler.com](mailto:Charline.labernardiere@schindler.com)

06 32 63 70 84

## Labels & Certifications



TKE



## Informations générales

**Techniciens :** +100 personnes

**Réseau :** 35 agences

Présence dans les secteurs de la copropriété, de l'hôtellerie, du retail, de l'industrie, de la santé et du transport public

[www.tkelevator.com](http://www.tkelevator.com)

## Prestations

- ✓ Maintenance
- ✓ Travaux
- ✓ Modernisation
- ✓ Remplacement complet
- ✓ Activités multimarques au travers de nos nombreux fournisseurs
- ✓ Intégration des évolutions technologiques les plus récentes

## Contact National

Stéphane TODISCO

[Stephane.todisco@tkelevator.com](mailto:Stephane.todisco@tkelevator.com)

06 59 34 32 76

## Labels & Certifications



SUPPLIER DIRECTORY

ASTORE



PORTES AUTOMATIQUES



# Grilles de prix

Identiques pour tous

A retrouver sur [Astoreprocurement.com](https://astoreprocurement.com)



ASTORE

FOURNISSEUR

Main d'oeuvre et Déplacement	prix en € HT
Taux horaire main-d'oeuvre Xh00 - Xh00	
Taux horaire main-d'oeuvre dimanches, jours fériés et nuits	
Forfait déplacement Xh00 - Xh00	
Forfait déplacement dimanches, jours fériés et nuits	

Pas de formule de révision tarifaire annuelle dans les contrats. Révision annuelle définie de gré à gré en central entre la Direction des Achats ACCOR et le fournisseur

Prix				
MAINTENANCE TARIFS DE BASE				
Type Installation	1) Contrat de base 2 Visites Préventives par An Sans Dépannage Inclus	2) Contrat de Dépannage Base + Dépannages Inclus Lundi au Samedi xh à xh	3) Contrat de Dépannage 24/24 7J/7 Base + Dépannages Inclus 7J/7 24h / 24h	Options Pièces * incluses au contrat ( préciser si 1,2 ou 3)
Porte Piétonne Automatique Coulissante, Battante, Cintrée				
Porte Piétonne Automatique à Tambour (hors option (fermeture de nuit, rideau d'air chaud,...)				
Portail Automatique				
Porte de garage automatique				
Barrière Automatique				
Rideau métallique motorisé et Porte sectionnelle motorisée (1 seule visite annuelle)				
<b>Réduction Volume: Entre 5 et 10 installations par site</b>				
<b>Réduction Volume: Entre 10 et 20 installations par site</b>		<b>délai d'intervention sous 4 heures</b>		<b>* si Pièces à préciser :</b>
<b>Réduction Volume: Supérieur à 20 installations par site</b>				



ASTORE

FOURNISSEUR

Catégorie	Description complète de l'équipement	Dimensions L x H (mm)	Tarif en € HT (fourniture et pose)	Forfait Dépose si ancienne porte en € HT
PORTE TAMBOUR				
RIDEAUX METALLIQUE				
PORTE SECTIONNELLE				
BARRIERE LEVANTE (barrière de parking automatique)				

# PIÈCES DÉTACHÉES (GRILLE NON EXHAUSTIVE)

FOURNISSEUR

Équipement	Sous ensemble	Descriptif général	MARQUE / MODELE	Unité	Prix unitaire (€ HT)	Temps de pose (en heures)	Prix total € HT
Porte Piétonne	Sécurité	cellule bâton		u			
Porte Piétonne	Sécurité	cellule autre que bâton		u			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	courroie crantée le m		ml			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	courroie à tétons le m		ml			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	pince à courroie		u			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	charriot		u			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	galet		u			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	contre galet		u			
Porte Piétonne	Transmission/guidage	guide au sol		ml			
Porte Piétonne	Verre	Partie fixe		m <sup>2</sup>			
Porte Piétonne	Verre	Partie mobile		m <sup>2</sup>			
Porte Piétonne	Verrouillage/sélecteur	verrou		u			
Porte Piétonne	Verrouillage/sélecteur	sélecteur électronique		u			
Porte hall/Portillon	Commande ouverture	clavier codé		u			
Porte hall/Portillon	Commande ouverture	lecteur de badge		u			
Porte hall/Portillon	Entrainement	ferme porte		u			
Porte hall/Portillon	Verrouillage	ventouse		u			
Porte hall/Portillon	Verrouillage	gâche		u			
Porte de Garage	Armoire commande	armoire de commande (logique & coffret métal)		u			
Porte de Garage	Armoire commande	logique de commande seule		u			
Porte de Garage	Armoire commande	sectionneur		u			
Porte de Garage	Commande ouverture	émetteur universel : garage, barrière, borne, porte sectionnelle, rideau, (prix unitaire)		u			



# Bureaux de contrôle

Autres organismes habilités à vérifier la conformité des portes automatiques

Ils assurent les **vérifications initiales et périodiques** :

- **Examen visuel** de l'état de conservation des parties accessibles sans démontage de l'installation
- **Vérification du fonctionnement**
- **Rédaction d'un rapport** complet pour chaque porte et portail vérifié

**ALPES**  
CONTRÔLES

**Mylène DEFENTE**

06 07 53 77 82

mdefente@alpes-controles.fr



**Stéphane MALVAL**

06.50.03.25.21

stephane.malval@apave.com



BUREAU  
VERITAS

**Hassina BOZETINE**

06 81 32 61 38

hassina.bozetine@bureauveritas.com



**SOCOTEC**

**Stéphanie BASSET**

06 25 36 11 11

stephanie.basset@socotec.com

**ASTORE**

YOUR PROCUREMENT PARTNER

**ASTORE**